

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO ST PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.**OCCASION EXTRAORDINAIRE D'ACQUÉRIR****Des Immeubles sans Supérieurs dans le Premier District, dans le Cœur de la Ville, à un jet de pierre de la rue du Canal,****Près de l'Hôtel de Ville et du Rond-point Lee, des Bibliothèques Howard et Fisk, à proximité de la Nouvelle Bâtisse de Poste.****LE TOUT SUR LA FASHIONABLE RUE ST-CHARLES.****Convenable pour l'érection d'une Maison à Appartements ou d'un Magasin à Départements.****La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,**
No 843 Rue St-Charles.**La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,**
No 852 Rue St-Charles.**La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,**
No 850 Rue St-Charles.**La Maison de Résidence en Briques à Quatre Etages**
No 826 Rue St Charles,
Connue sous le nom de "St-Charles Mansion Annex".**La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,**
No 822 Rue St-Charles,
Connue sous le nom de "St-Charles Mansion".**La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,**
No 740 Rue St-Charles.**La Maison Princière à Trois Etages,**

No 746 Rue St-Charles.

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 729 Rue Julie.**Succession de Philippe Félix Kerwig, No 81,618, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.****PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur, Bureau No 137 Rue Carondelet.****MERCREDI, 19 MAI 1909,**

a Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Walter Byer Sommerville, Juge de la Cour Civile de District en et pour la Paroisse d'Orléans, Division "D", lequel ordre est daté du 16 Avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, les propriétés ci-après décrites

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâti-

mes et améliorations qui s'y trouvent et toutes les

droits, passages, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quel

que sorte font partie, située dans le Premier

District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Une certaine partie de la Première District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné

par les rues St-Charles, Camp, Julie et St

Joseph, se composant d'une partie du terrain

No 4 de la rue Julie. No 8 sur le terrain

No 10 de la rue St-Charles, bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue

Et bord par la rue St-Charles, et John Street, et bord par la rue

St-Charles, et John Street, et bord par la rue